AR Prefecture

043-244301131-20230406-20230406_P_052-AU Regu le 19/04/2023

Département de la Haute-Loire

Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes LOIRE SEMENE

DECISION N° 20230406_P_052 DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4.

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20221213_D_153 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président.

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance

Objet : Signature d'une convention avec Marine SCHMITT pour l'organisation de 21 ateliers « éveil de la nature » en demi-journée dans le cadre des actions FPT en faveur des enfants accueillis en structure petite enfance du territoire Loire-Semène.

Le Président,

N° 20230406 P 052

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

Marine SCHMITT Le Betz 43200 LAPTE

Pour l'organisation de 21 ateliers « éveil de la nature » en demi-journée dans le cadre des actions FPT en faveur des enfants accueillis en structure petite enfance du territoire Loire-Semène.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture Ou sous-préfecture Le :

Séances:

- 3 séances RPE Aurec sur Loire.
- 3 séances RPE Saint Just Malmont.
- 3 séances RPE Saint Didier en Velav
- 3 séances crèche « Croq'Malice » Saint Ferréol d'Auroure.
- 3 séances crèche « Les Matrus » Saint Didier en Velav
- 3 séances crèche « Les Lutins » Aurec sur Loire
- 3 séances crèche « Les Enfants » Saint Just Malmont

Effectifs: 15 enfants par atelier

Dates : d'Avril à Décembre 2023

Montant : 3307.50€ TTC

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 6 Avril 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET